

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
et gendarmerie pour la zone de défense  
et de sécurité Sud

**Décision n° 58165 du 8 septembre 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud**

NOR : INTJ1414306S

Le commandant de la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 85049 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325261S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> octobre 2014:

<b>Imbert, Denis</b>	Nigend : 135 034	Numéro de livret de solde : 5 311 476
<b>Peltre, Marc</b>	Nigend : 133 794	Numéro de livret de solde : 5 294 366

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> octobre 2014:

<b>Cabrit, Frédéric</b>	Nigend : 197 389	Numéro de livret de solde : 8 048 803
<b>Bourguet, Frédéric</b>	Nigend : 134 758	Numéro de livret de solde : 5 312 216
<b>Dubus, Lionel</b>	Nigend : 145 417	Numéro de livret de solde : 8 004 939

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> octobre 2014:

<b>Besnardeau, Frederic</b>	Nigend : 307 432	Numéro de livret de solde : 8 091 324
<b>Vassallucci, Olivier</b>	Nigend : 229 913	Numéro de livret de solde : 8 085 031

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 septembre 2014.

*Le général de corps d'armée,  
commandant la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud,*

D. GALTIER